

Commune de **Dison**

Réf. 2020/71

**URBANISME****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est (Monsieur Emmanuel ROBBEN) dont les bureaux se trouvent à 1000 Bruxelles, Boulevard A. Reyers, 52.

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, rue chemin du Coreux cadastré division 2 section B n° 161 E.

Le projet consiste en l'implantation d'une nouvelle antenne et présente les caractéristiques suivantes : la demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : Zone d'aménagement communal concerté – sans affectation.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison, **sur rendez-vous pendant les heures de service** et ainsi que les 17/08/2020 et le 25/08/2020 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard **quarante-huit heures** à l'avance (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be).

L'enquête publique est ouverte le 20/07/2020 et clôturée le 31/08/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2020/71.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison, le 31/08/2020, à 10h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.